



CONSEIL COMMUNAL
YVORNE

Procès-verbal

COMMUNE D'YVORNE
Séance du jeudi 7 février 2019
à 20h00
Salle de la Grappe
Présidence : Christian BERNASCONI

M. le Président Christian BERNASCONI, ouvre la 17^{ème} séance de la législature 2016-2021. Il salue les Conseillers et la Municipalité. Sont salués également, M. Francis Müller, huissier, ainsi que la secrétaire et le public.

1) **Appel**

L'appel fait constater la présence de 28 Conseillers, 6 excusés. Dès lors, le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2) **Lecture de l'ordre du jour**

L'ordre du jour n'appelant pas de modification, **il est accepté à l'unanimité des membres présents** tel que présenté.

3) **Adoption du procès-verbal du 13 décembre 2018**

La discussion n'est pas demandée.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents, avec remerciement à son auteur.

4) **Rapport sur le préavis municipal N° 7-2018 concernant la demande de crédit pour la pose de nouvelles conduites de distribution d'eau potable et de défense incendie de Versvey**

M. François LUTHI donne lecture du rapport de la commission technique.

M. Frédéric DELADOEY donne lecture du rapport de la commission des finances.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close et les conclusions du préavis municipal **sont adoptées à l'unanimité** comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVORNE

- Vu le préavis no 07/2018 concernant la demande de crédit pour la pose de nouvelles conduites de distribution d'eau potable et de défense incendie à Versvey*
- Ouï les rapports des commissions chargées de rapporter sur cet objet,*
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,*

d é c i d e

- 1. d'accorder à la municipalité un crédit de CHF 211'500.- pour la pose de nouvelles conduites de distribution d'eau potable et de défense incendie à Versvey,*
- 2. d'amortir cette dépense sur 30 ans au maximum, la première fois dès l'exercice suivant la fin des travaux,*
- 3. d'autoriser la Municipalité à emprunter CHF 211'500.- au maximum, auprès de tout établissement bancaire, assurance, collectivité publique ou d'entreprises établis en Suisse et présentant de solides garanties financières.*

5) Préavis municipal N° 1-2019 concernant la création d'une association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région d'Aigle (AERA)

M. Eric MINOD ajoute que l'étude préliminaire de ce projet arrive à terme et qu'elle a coûté CH 660'000.- dont CH 17'600 à charge de la commune. Il est temps à présent de créer l'association intercommunale qui permettra de passer à la construction et au financement de cette future step. L'investissement de 48 millions coûtera environ CH 98'000.- d'amortissement par année à la commune, le coût de fonctionnement de 2,5 millions, environ CHF 94'000.- soit un total de CHF 190'000.- par année. A titre de comparaison, la commune débourse, pour la step actuelle, environ CHF 130'000.- par année plus les CHF 9.- de taxe de micro polluant par habitant, ceci sans investissement puisque on ne fait plus rien sur cette step, les travaux seraient trop conséquents mais pourtant obligatoires. Pour résumer, cela nous coûterait largement plus que ces CHF 190'000.-. Une commission a déjà étudié les statuts dans chaque commune, et quelques mini modifications ont été apportées. Actuellement, ces statuts ne peuvent plus être modifiés, le Conseil peut seulement les accepter ou les refuser. Pour le reste, tout est dans le préavis.

La discussion est ouverte :

M. Frédéric DELADOEY remercie M. Eric MINOD d'avoir complété le préavis avec les chiffres de fonctionnement parce que cela manquait au dossier. Il y a plein d'équation pour ces frais de fonctionnement et on ne s'y retrouvait pas vraiment. M. DELADOEY ne sait comment ils ont été estimés ; comment ce montant de CHF 190'000.- a-t-il pu être calculé ?

M. Eric MINOD répond que ce sont des chiffres approximatifs, puisque l'étude n'est pas définitive et la construction n'est pas faite. Ensuite, ils ont été estimés selon la clé de répartition de 6,1% pour la construction et 4,7% pour l'exploitation. Ce sont des calculs assez compliqués.

M. Frédéric DELADOEY déduit que la Municipalité n'a pas plus de chiffres à donner ?

M. Edouard CHOLLET répond que l'ordre de grandeur des chiffres avaient été communiqués par M. Buchs, ingénieur, quand il était venu présenter le dossier au Conseil communal. Les amplitudes étaient connues.

M. Frédéric DELADOEY : mais pas dans ce qui a été reçu.

M. Edouard CHOLLET répond qu'effectivement cela ne figure pas dans le préavis.

M. Jean-Louis CROT demande si la Municipalité sait déjà ce que deviendra le site de la station d'épuration actuelle ?

M. Eric MINOD répond que la step ne servira pas à la future station d'épuration. Il y aura une nouvelle station de relevage qui sera faite de l'autre côté des rails, côté camping. Et il y aura également une petite station de pompage pour passer de l'autre côté de ces rails, puisqu'il y a des restoroutes et entreprises de ce côté là.

M. Jean-louis CROT : faudra-t-il la démolir ?

M. Eric MINOD répond qu'il est un peu vite pour parler de démolition. Au début, il était prévu qu'une partie serait encore exploitée mais finalement elle ne sera plus de tout utilisée. Une partie de ce dépôt pourra servir à la voirie, à une mini déchetterie ou autre activité. Il y a toujours un projet de station de lavage pour les véhicules de traitement. Il y a donc beaucoup de possibilités et du temps pour y penser.

Il n'y a plus de question, **la discussion est close.**

La commission technique est composée de **MM. Pierre-Alain BLANC, Nicolas DERVEY et Mme Danielle NICOLIER.**

6) Communications du bureau

- M. le PRÉSIDENT donne lecture du courrier de démission de M. Jacques CUTTELOD. Le parti PLR n'ayant plus de vienne ensuite, il propose comme candidat Conseiller M. Diego TABORD qui pourra être assermenté lors de la prochaine séance. (réf. Art. 67 LEDP)
- M. le PRÉSIDENT recommande de participer activement aux nombreuses manifestations organisées par les sociétés locales qui font vivre le village. Celles-ci sont consultables sur le site Internet du Cartel et de la Commune.
- Prochaines séances de Conseil : 28 mars, 16 mai et 27 juin.
- Rappel des votations du dimanche 10 février.

7) Communications de la Municipalité

M. Michel WEIBEL :

- Réponses aux interventions du précédent Conseil :

Renseignements pris auprès de la DGMR pour la pose du signal « circulation en sens inverse » qui a été proposé par Mme Tania ALLENBACH à la hauteur de la maison de

Mme Lüthi. La DGMR déclare que ce signal n'est pas justifié du fait que le sens unique n'intervient que 50 mètres plus à l'Est. Alors on peut s'attendre, dans cet intervalle, à une circulation en sens inverse.

A l'intervention de Mme Oriane ENGEL, sur l'installation d'un miroir dans le contour du restaurant du Torrent, il cite les propos de la DGMR : « ce miroir aurait un effet contreproductif avec les mesures de tranquillisation du trafic mis en place pour sécuriser la bande longitudinale ».

M. Edouard CHOLLET

- Suite aux problèmes financiers survenus dans la gestion de CarPostal Suisse, soit que le bénéfice réalisé entre 2007-2015 a fait l'objet d'une fraude, puisqu'il n'a pas été entièrement annoncé à la Confédération. Cela concerne le transport régional de voyageurs, potentiellement aussi la ligne CarPostal qui dessert Corbeyrier ainsi que le transport scolaire. M. CHOLLET rappelle que le prestataire de services mandataires est l'Etat de Vaud, c'est donc à lui que reviennent toutes les informations privilégiées concernant CarPostal. Des contrôles ont été effectués par la Confédération par un certains nombres de spécialistes du domaine financier, il en est ressorti que seul le trafic régional était massivement concerné par cette fraude, sur le canton de Vaud en tous les cas. Le trafic local et sur mandat (transport scolaire), qui est celui qui nous concerne, n'est intéressé qu'en mesure insignifiante. Pour ce qui est Yverne spécifiquement, le montant en cause s'élève à CHF 30.10. Bon prince et grand seigneur, la Municipalité a décidé d'y renoncer.
- Une communication écrite a été envoyée à l'ensemble du Conseil communal concernant la rénovation du local vestiaire du foot. Mme DEREGIS et M. WEIBEL sont à disposition pour des questions supplémentaires. M. CHOLLET précise qu'à ce jour, seules les mesures d'extrême urgence comme l'assèchement du bâtiment, ont été prises. On attendait d'être face à l'Assemblée pour répondre aux questions et lancer la phase 2 des opérations.

M. Jean-Louis CROT : cette rénovation des vestiaires fera-t-elle l'objet d'un préavis ?

M. Michel WEIBEL répond que dans la lettre, n'est mentionné que la demande de crédit en bonne et due forme. Par la suite, cela fera l'objet d'un préavis. Si le Conseil donne, ce soir, son accord oral pour continuer les travaux et les terminer, il y aura un préavis avec un crédit d'apurement. Actuellement, seules ont été prises les mesures d'urgence : le carrelage a été démonté pour un coût de CHF 8'000.- et les mesures d'assèchement qui sont toujours en cours, pour environ CHF 7'500.- ; il y a plus d'eau que prévu mais ils devraient être finis le 12 février. Les bancs et radiateurs ont été démontés par l'équipe communale, de même que les faux plafonds. A présent, on attend que les locaux soient vraiment secs pour continuer les travaux si le Conseil en donne l'autorisation.

M. Jean-Louis CROT demande s'il ne serait pas mieux de tout raser et tout reconstruire puisqu'au départ c'était mal conçu. Ensuite, Est-ce qu'à terme, des problèmes d'humidité ne vont pas réapparaître ? Parce que l'eau va rester, on peut étanchéifier mais jusqu'à un certain point.

M. Michel WEIBEL : il a été clairement démontré dans les photos qui étaient au dossier, que l'eau des douches ne coulait pas dans les tuyaux d'écoulement mais à travers les

carreaux. Un architecte conseil suit de près les travaux et ce dernier est très compétent. La question de démolir, il en a été discuté en Municipalité mais M. WEIBEL laisse la parole à Mme DEREGIS pour répondre sur ce point.

Mme Isabelle DEREGIS confirme que la question a été débattue en Municipalité tout comme l'agrandissement des locaux dans le cadre de ces travaux. Il se trouve que cette parcelle est en zone de construction d'utilité publique, et notre règlement prévoit qu'on peut rénover ou transformer dans le volume existant. Si on agrandit ou reconstruit, on peut refaire un bâtiment de 100 m² au maximum. Actuellement la buvette et les vestiaires font 178 m². C'est un élément à prendre en compte. Ensuite, si on voulait voir un bâtiment plus grand, il faudrait revoir le plan d'affectation comme l'impose le règlement communal. Comme la Municipalité est en train de revoir son plan d'affectation communal, il paraîtrait aberrant et extrêmement coûteux d'en faire un à présent uniquement pour ce bâtiment. De plus, il y a de fortes chances à ce que le Canton s'y oppose. C'est un 2^{ème} élément déterminant. Pour terminer, le 3^{ème} élément à prendre en considération, est celui de respecter 6 mètres depuis la limite du domaine public. Aujourd'hui, la distance est inférieure à cette limite et il y a de fortes chances qu'on nous oblige à reculer la buvette. Ensuite, il y a la carte des dangers qui est sortie, et les prescriptions à respecter sont très lourdes et coûteuses. Forte de ces 3 éléments, Mme DEREGIS considère que démolir la buvette aujourd'hui n'est pas la bonne option. Cependant, les mesures constructives qui ont été prises tiennent compte des problèmes qu'il y a eu, qui sont des problèmes de conception du bâtiment.

M. Michel WEIBEL affirme qu'effectivement, il n'y a aucune pente au niveau de l'écoulement dans les douches.

M. Jean-Louis CROT : si on est sûr que l'humidité ne vient que des douches, c'est une bonne chose, mais se pose la question suivante : l'eau ne vient-elle pas également de la nappe qui remonte ?

M. Michel WEIBEL répond que non, car le bâtiment est surélevé

M. Jean-Louis CROT : la rivière n'est pas loin quand même.

M. Michel WEIBEL précise que des carottages ont été fait et qu'il faut faire confiance aux professionnels. Mais on va de surprise en surprise...

M. Edouard CHOLLET ajoute que cette hypothèse a été prise en considération, raison pour laquelle des spécialistes de la question ont été interrogés. Il semble qu'effectivement le problème vienne d'en haut et pas d'en bas. La chape n'est pas atteinte par l'effet de la porosité ou capillarité mais bien par un défaut de déficit de conception, notamment la géométrie des douches. On peut être rassuré sur cet aspect-là. S'agissant des aspects de planification d'aménagement du territoire, Mme DEREGIS a répondu à toutes les questions, mais précise néanmoins que le bâtiment a un coût ECA pour une valeur de CHF 500'000.- et voit difficilement venir devant le Conseil avec un projet arrivant dans ces eaux là pour une salle communautaire aussi intéressante soit elle.

Quant au calendrier du dossier, si on anticipe des travaux, c'est pour la bonne raison que le championnat recommence sous peu. Toutes les minutes comptent et si on doit passer par le processus normal, on devrait commander un véhicule avec des douches et WC mobiles, ce qui est extrêmement problématique et coûteux. On a préféré faire une

information claire et transparente et ensuite venir avec un crédit d'apurement, une espèce de validation financière à posteriori.

En dernier point, une discussion a eu lieu entre M. WEIBEL et le Municipal d'une Commune de taille respectable du Chablais vaudois qui est dans la même situation que nous. Elle doit rénover les vestiaires pour 2,5 millions alors que le club intéressé a un comité bringuebalant de 4 membres. On n'est pas les seuls dans cette situation... Le foot est un sport populaire et il faut promouvoir la culture physique.

M. Sébastien TURRIAN est conscient que l'on parle que du FC Yvorne. La location de la buvette rapporte sûrement quelque chose, mais ne peut-on pas aussi imaginer, le temps de se faire une idée sur un nouveau bâtiment ou un nouveau règlement peut-être plus flexible, l'aménagement de cette place ? Imaginer aussi peut-être que le foot intègre un autre stade pendant un laps de temps et qu'on arrête d'injecter de l'argent pour pas grand-chose dans un bâtiment qui n'est pas forcément bon et de proposer au club d'aller jouer ailleurs le temps de trouver une solution. Il a été vu des grands clubs comme le FC Sion aller jouer à Genève. C'est faisable. La commune d'Aigle à côté possède pas mal de terrains, qui ont des vestiaires aussi. Imaginer partir sur une solution transitoire, avant d'investir dans un bâtiment un peu caduc.

M. Michel WEIBEL répond que la Municipalité s'est également posée la question, mais un terrain de foot sans douche, le FC Yvorne serait un peu la risée de la contrée.

M. Sébastien TURRIAN : la commune d'Aigle possède plusieurs terrains dont un vers l'UCI et l'autre aux Glariers. Les Vuarnérans ne peuvent-ils pas les utiliser ?

M. Michel WEIBEL répond que la commune a un club de foot, le FC Yvorne...

M. Sébastien TURRIAN : on veut continuer à mettre de l'argent dans un bâtiment qui est pourri, pour au final peut-être le raser dans 3 ans parce qu'une autre solution sera trouvée... et on recommencera autre chose!

M. Michel WEIBEL pense que les travaux de réflexion qui se font à l'heure actuelle sont sérieusement réfléchis et ils se feront différemment de ceux de l'époque. Par exemple, il n'y avait pas de treillis pour tenir les murs dans les coins de douche, cela avait été maçonné et automatiquement les murs bougeaient. A présent les treillis sont mis, le carrelage est prêt à poser. Ces travaux ne se font pas à la légère aujourd'hui, puisqu'un architecte compétent en la matière a été engagé. Mais encore une fois, M. WEIBEL ne pense pas que louer des douches soit une solution, on se doit de donner quelque chose, l'aspect social du foot est quand même avéré. M. BASSANG va faire une nouvelle convention avec le FC Yvorne pour la location des installations. Des choses doivent être faites en accord avec la commune qui ne veut plus que ce soit fait comme au Far West. Il faut savoir aussi que cette décision a été prise en possédant toutes les cartes en main.

M. Edouard CHOLLET comprend bien la réaction de M. TURRIAN, vis-à-vis de n'importe quel objet qui aurait coûté plus qu'il ne rapporte. Là, on se trouve dans une démarche de sport associatif. Mme DEREgis a bien expliqué que sur le plan d'aménagement du territoire, ne rien faire aujourd'hui, ce n'est rien faire demain, ni l'année prochaine, ni en 2020. On pourrait raser le bâtiment et l'épisode du FC Yvorne serait terminé. Mais le 51% des habitants s'indigneraient de ce qu'on leur a fait à l'égard d'un sport et d'une activité sportive associative utile à beaucoup de monde et ce genre de risque on ne peut pas le

prendre quand on est une Autorité publique responsable. Malheureusement, on ne peut pas raser tout ce qui paraît présenter un déficit de conception.

M. Edouard CHOLLET précise encore qu'une demande va être faite auprès de la Fondation du Sport Vaudois pour voir si ce projet entrerait dans une étude de financement.

M. Stéphane VERDON se pose deux questions : Est-ce qu'une petite investigation a été faite en termes de responsabilité que ce soit d'utilisation, de conception ou d'entretien qui aurait une responsabilité en rapport à l'état dans lequel se trouve le bâtiment. Ensuite, il a été évoqué et détaillé les premiers CHF 20'000.- et demande une explication sur ce que seront les prochains CHF 90'000.- .

M. Michel WEIBEL détaille les coûts comme suit : CHF 42'000.- pour le carrelage, CHF 10'000.- pour la peinture, CHF 10'000 pour le plâtre, CHF 17'000.- pour les sanitaires, CHF 3'000.- d'électricité et CHF 5'000.- pour les divers. Ce qui fait un total de coût des travaux de CHF 106'650.- + les honoraires d'architectes qui se montent à CHF 8'000.-.

En réponse à la 1^{ère} question de M. VERDON, M. Michel WEIBEL répond qu'au niveau des responsabilités, cela fait maintenant 23 ans à présent que les douches sont faites. Il est vrai qu'il y a eu des lacunes d'entretien de la part du foot mais il paraît difficile de parler de responsabilités après 23 ans de bons et loyaux services. On exige à présent qu'une convention soit établie entre le FC Yverne et la Municipalité. Des contrôles seront faits régulièrement et on sera beaucoup plus attentif à ce qui se fait là-bas.

M. Marc HUTTENMOSER : à propos de la convention à venir entre le FC Yverne et la commune, cela voudrait-il dire que le FC Yverne repaierait un loyer ? A savoir que cela peut concerner le bâtiment, mais aussi l'entretien du terrain, ce qui pour l'instant est à 100% à charge de la commune ?

M. Alain BASSANG : dans la convention, on va prendre les chiffres actuels du FC Yverne et ce que la commune paie et on va faire une convention sur ces bases-là d'ici le mois de mars.

M. Marc HUTTENMOSER : on est d'accord qu'actuellement il n'y a pas de loyer qui rentre de la part du FC Yverne ?

M. Alain BASSANG : ils n'ont pas de loyer, mais ils paient certaines charges, comme l'électricité et le mazout qu'ils utilisent.

M. Edouard CHOLLET : il a été souhaité tout mettre sur la table avec le comité de ce club et tout dépend de l'énergie qu'il met pour dégager des revenus, genre loto, etc.. Certains sont plus proactif que d'autres et on fait avec ce qu'on a en face de nous. Il ne faut pas non plus se bercer d'illusions et croire à une autonomisation du club par lui-même. Toutefois, le Conseil communal a, lors de l'examen du budget, la possibilité de tracer le poste entretien et le club mourra de sa belle mort.

M. Martin SUARDET : a-t-on une idée du montant des recettes encaissées par le FC Yverne, soit des locations de la buvette en une année ?

M. Alain BASSANG : a demandé la comptabilité des 2 dernières années qui vont arriver prochainement. Il ne peut répondre à cette question pour l'instant mais reviendra avec plus de précisions lors d'un prochain Conseil.

M. Jean-Luc ANSERMOZ : avez-vous pensé à une petite rallonge pour refaire la buvette, parce que certaines prises ne vont pas. A certains endroits, la peinture est en piteux état. Est-ce que cette partie du bâtiment a été également budgétisée ?

M. Michel WEIBEL : concernant la peinture, la Municipalité a renoncé à une offre qui avait été faite pour repeindre l'extérieur du bâtiment qui sera peut-être refait par l'équipe communale cet été pour lui donner un peu de fraîcheur. Des contrôles OIBT imposés par la Romande Energie ont été effectués, il n'y a aucune lacune de ce côté-ci. D'ailleurs un contrôle devra se faire prochainement, lors de la fin des travaux. Mais il est tout à fait possible de demander à ce que les prises de la buvette soient contrôlées.

M. Jean-Luc ANSERMOZ, pour avoir récemment utilisé la buvette lors d'un anniversaire, a constaté qu'une prise ne fonctionne plus, des néons ne vont pas et ce local est un peu délabré.

M. Michel WEIBEL : est d'avis qu'une prise qui ne fonctionne pas doit être mise à jour.

M. Jean-Luc ANSERMOZ trouve que du moment qu'on fait des travaux à côté, c'est un peu dommage de séparer et de rien faire de l'autre côté.

M. Michel WEIBEL répond que pour l'électricité, le contrôle de la buvette sera aussi effectué.

M. Jean-Luc ANSERMOZ approuve, car on n'est plus à ça prêt...

8) Divers et propositions individuelles

- M. Guy STALDER : ne sait pas si la Municipalité avait vu dans le plan de mise à l'enquête des restoroutes à Yvorne, la pose de poteau Mcdonald qui dépareillent en plaine. Beaucoup de gens l'ont abordé pour lui poser la question et trouve dommage qu'on ait autorisé l'installation de ces mâts.

Mme Isabelle DEREGIS : Il est vrai que ces totems sont imposants. Lors de la mise à l'enquête public à l'époque, ils figuraient déjà à une hauteur de 24 mètres et notre règlement prévoit des hauteurs de bâtiment pour cet zone, mais aucune hauteur ou disposition pour ce genre d'installation.

- M. Martin SUARDET revient sur le dossier des vestiaires du foot. Il trouve le sujet tout de même assez complexe. Il serait important de faire un préavis et d'étudier un peu ce dossier pour prendre des dispositions adéquates pour la suite.

M. LE PRÉSIDENT demande à la Municipalité s'il y a la possibilité de déposer un préavis pour la prochaine séance du 28 mars, plutôt qu'un préavis rétroactif comme prévu.

M. Edouard CHOLLET répond qu'il faut que le Conseil se prononce sur la proposition du Conseiller SUARDET.

M. LE PRÉSIDENT part du principe que c'est faisable.

M. Frédéric DELADOEY demande dans le cas où M. SUARDET n'était pas intervenu, à quel moment le Conseil devait-il voter.

M. LE PRÉSIDENT : le Conseil votera un crédit d'apurement à travaux terminés, comme annoncé par MM. WEIBEL et CHOLLET.

M. Frédéric DELADOEY pensait ce soir-même.

M. Michel WEIBEL : on attend que le Conseil approuve la continuité des travaux aujourd'hui.

M. Edouard CHOLLET : la Municipalité a proposé une solution, si le Conseil n'est pas d'accord avec celle-ci, il faut qu'il en discute et suive les voies démocratiques pour choisir une autre alternative.

Faute de réaction de la part du Conseil, les choses prendront la direction indiquée dans la communication, avec le préavis concernant le crédit d'apurement à l'issue des travaux. Il précise qu'à ce jour les travaux n'ont pas commencé hormis les travaux d'urgence.

Mme Suzanne WAGNER : qu'est-ce qui fait que cette fois on amène les choses de cette manière : ce n'est pas clairement à l'ordre du jour, c'est une décision qui devrait être prise à un moment donné. A compris le délai par rapport aux travaux d'urgence au niveau de la saison de foot, mais sinon par rapport au projet général, qu'est ce qui fait que les choses de se fasse pas comme habituellement ?

M. Alain BASSANG répond que cette décision a été prise pour assurer le début du championnat qui commence mi-mars par les premiers matchs d'entraînement. Il aurait fallu installer un système de douche très coûteux.

M. Guy STALDER pense que le problème est connu depuis quelque temps déjà, la Municipalité aurait pu déposer un préavis d'urgence pour que le Conseil puisse le voter à la séance de ce soir.

M. Jean-Luc ANSERMOZ propose aussi, comme M. STALDER, de bloquer les travaux et présenter un préavis complet. Les joueurs prennent leur voiture pour se déplacer sur le terrain du bas, ne voit pas où est le problème s'ils doivent également se doucher ailleurs pendant quelques temps.

M. Alain BASSANG : La commune ne se voit pas proposer aux joueurs de l'extérieur de se doucher chez eux après un match, cela donnerait réellement une mauvaise image.

De plus, le championnat va reprendre, M. BASSANG ne connaît pas les disponibilités des terrains pour y mettre encore des équipes supplémentaires.

M. Charles-André DURGNAT, il y a, selon lui, 3 niveaux en jeu :

1) la procédure dans laquelle on se trouve qui n'est pas claire. Si les Conseillers ne s'étaient pas manifestés, la Municipalité allait de l'avant avec un préavis rétroactif et n'est pas d'accord avec cette manière de faire.

2) Concernant le bâtiment, que doit-on faire ?

3) concernant le championnat, il faut déterminer les priorités au CC à présent pour savoir ce qu'il faut faire. Ce qui n'est pas clair jusqu'à présent. On ne doit pas se faire mettre la pression parce que les joueurs doivent jouer. Ce point n'était pas à l'ordre du jour et demande une suspension de séance afin que les Conseillers se mettent d'accord.

M. Jean-Louis CROT, avant une éventuelle suspension, aimerait savoir à titre d'information : si on continue dans la procédure et que le CC refuse le crédit d'apurement, que se passe-t-il ?

M. Michel WEIBEL répond que les travaux seront arrêtés.

M. Jean-Louis CROT : si le Conseil refuse le crédit d'apurement **à la fin** des travaux, que va-t'il se passer ?

M. Edouard CHOLLET : la Municipalité informe de la nature des travaux qui devront être effectués, fixe un coût qui ne sera pas dépassé. Si on présente cette façon-là de voir les choses, c'est par souci de confort pour le FC Yverne, pas pour la Municipalité qui a la possibilité de tout bloquer. On voulait sauvegarder d'une dégradation supplémentaire et des conditions d'exercices du foot en prévision du championnat. Libre au CC d'en décider autrement.

M. LE PRÉSIDENT : pour résumer, si le CC ne dit rien, la Municipalité va entreprendre les travaux comme annoncé et par la suite présentera le résumé de ces travaux d'urgence dans un préavis (crédit d'apurement).

Si le CC n'est pas d'accord avec cette façon de faire, il faut se manifester ce soir.

M. Le PRÉSIDENT **suspend la séance 15 minutes.**

La séance reprend son cours au point 8 : divers et propositions individuelles.

M. Jean-Daniel MARET, suite aux discussions, dépose une motion qui est soutenue par une majorité des Conseillers :

MOTION :

*Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,*

Cette motion est déposée suite au courrier réceptionné cité en référence afin d'obtenir l'établissement d'un document pour les travaux de rénovation de ces vestiaires du club de football d'Yverne.

*Il me semble opportun que pour un montant d'ores et déjà estimé de **CHF 110'000.00** que les détails des travaux soient présentés aux membres du conseil avant le début ceux-ci et non par une demande de crédit d'apurement, les rénovations pratiquement terminées.*

Malgré l'invocation de la clause d'urgence de l'art. 42 pour ces travaux je demande à la Municipalité :

- **De poursuivre les opérations d'assèchement.**
- **De présenter un préavis détaillé mentionnant les différents travaux et coûts entrepris dans ces vestiaires.**

- **De présenter une convention avec le club concerné pour l'utilisation des locaux remis à neuf.**

Si cette convention ne peut, faute de temps, être sous forme écrite qu'elle soit présentée et expliquée oralement par le municipal concerné afin de faciliter la prise de décision du Conseil communal.

Je demande la présentation de ma motion au Conseil communal agencé au 07.02.2019 et si prise en considération, qu'une commission, pour clause d'urgence, soit nommée de suite à cet effet.

VOTE SUR LA MOTION PROPOSÉE, selon art. 74 du règlement :

Acceptation à la majorité : 24 – Refus : 1 – Abstention : 3

La commission, qui va rapporter au prochain Conseil, est composée de **Mme Claire GLAUSER, Mme Oriane ENGEL, M. Alain BARBAY, M. Charles-André DURGNAT et M. Martin SUARDET.**

M. Edouard CHOLLET, au nom de la Municipalité, prend bonne note et acte de la décision souveraine du Conseil. Le comité du FC Yvorne sera informé dans les plus brefs délais de la situation.

Il n'y a plus d'intervention, M. le Président Christian BERNASCONI remercie l'Assemblée de sa participation et **clôt la séance à 21h15.**

Le Président :

La Secrétaire :

Christian Bernasconi

Véronique Deladoey